Document generated on 04/25/2024 4:09 a.m.

Cahiers de géographie du Québec

Les enjeux territoriaux dans la société de l'après-crise : un défi pour la géographie

Juan-Luis Klein

Volume 32, Number 87, 1988

URI: https://id.erudit.org/iderudit/021982ar
DOI: https://doi.org/10.7202/021982ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)
1708-8968 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Klein, J.-L. (1988). Les enjeux territoriaux dans la société de l'après-crise : un défi pour la géographie. *Cahiers de géographie du Québec*, *32*(87), 303–311. https://doi.org/10.7202/021982ar

Article abstract

This paper suggests that territory is crucial to the new means of social regulation characteristic of post-keynesian capitalism. Some of these means are the new social relations established at the local level between social classes, new ways on the State to manage local problems and new links between local, national and transnational spaces. In this situation, local space becomes a fundamental element of post-crisis society and constitutes a challenge to geographers. Will they assume it?

Tous droits réservés © Cahiers de géographie du Québec, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

CAHIERS DE GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC
Vol. 32, no 87, décembre 1988, 303-311

LES ENJEUX TERRITORIAUX DANS LA SOCIÉTÉ DE L'APRÈS-CRISE : UN DÉFI POUR LA GÉOGRAPHIE

par

Juan-Luis KLEIN

Département de sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
Chicoutimi, Québec, G7H 2B1

RÉSUMÉ

Les géographes s'appliquent depuis plus d'un siècle à l'étude des espaces locaux, ce qui les met au défi d'expliquer les bouleversements récents entraînés par le mode post-keynésien de régulation et par le dualisme économique et social qui en résulte. L'auteur s'appuie sur la théorie de la régulation pour expliquer les nouveaux rapports sociaux qui émergent dans les espaces locaux, les nouveaux modes de gestion de ces espaces et les mécanismes qui les articulent aux espaces nationaux et transnationaux. Deux exemples illustrent la dimension spatiale du dualisme social et économique, notamment en ce qui concerne le rôle du local comme lieu de recomposition de la société de l'après-crise.

MOTS-CLÉS : régulation post-keynésienne, espace local, État, géographie.

ABSTRACT

Territorial Issues in the Post-Crisis Society: a Challenge for Geographers

This paper suggests that territory is crucial to the new means of social regulation characteristic of post-keynesian capitalism. Some of these means are the new social relations established at the local level between social classes, new ways on the State to manage local problems and new links between local, national and transnational spaces. In this situation, local space becomes a fondamental element of post-crisis society and constitutes a challenge to geographers. Will they assume it ?

KEY WORDS : Post-Keynesian regulation, Local space, State, Geography.

*
* *

La crise du mode de régulation fordiste (Aglietta, 1976) a fait perdre de leur efficacité, au sens social du terme, aux structures étatiques (Barel, 1984) [1]. Alors que dans le capitalisme monopoliste d'État, l'État assurait la cohérence et la cohésion

sociales, autant par les moyens que par les dispositifs dont il s'était prévalu pour susciter le concensus permettant au capitalisme de se déployer et de se reproduire (Dulong, 1978), dans le capitalisme de l'après-crise, ce sont les sociétés localisées qui assument ce rôle. Le territoire est utilisé pour cimenter une société qui par ailleurs se désagrège (Claval, 1986, p. 264). L'acceptation d'un tel constat implique la discussion de certaines hypothèses.

Celles-ci sont au nombre de trois. En premier lieu, on peut affirmer que tout processus de changement social commande une modification des structures territoriales de gestion de la société. Celle-ci peut se traduire par une transformation radicale de la société, comme ce fut le cas au Nicaragua en 1979 (Klein, 1986a), ou encore par un changement progressif, comme ce fut le cas de la « révolution tranquille » au Québec au début des années soixante (Léveillé, 1982). Ce changement peut en outre être perceptible autant au niveau strictement local (Godbout, 1985) qu'au niveau intermédiaire (Saunders, 1985). Le territoire peut alors être vu comme l'enjeu d'une lutte de pouvoir.

En second lieu, on soutient que la crise de la fin des années soixante-dix a été la manifestation d'un processus profond de changement social où le capitalisme est passé d'un mode de régulation à la fois monopoliste et d'État, d'inspiration keynésienne (Delaunay, 1986), à un mode de régulation dualisée, post-keynésien (Maclouf et Sarbib, 1983).

En troisième lieu, notre hypothèse veut que l'un des éléments-clés de la régulation post-keynésienne soit le territoire. Comme nous allons essayer de le montrer ci-dessous, le territoire est susceptible de produire la cohérence et la cohésion que l'État a de plus en plus de difficultés à atteindre. Or, cette cohérence et cette cohésion sont moins nationales que locales. Dès lors, les structures et dispositifs territoriaux de l'État doivent être restructurés [2].

Si nous acceptons que l'aspect spatial soit devenu un élément fondamental de la régulation post-keynésienne, nous sommes obligés d'accepter le fait que la géographie se trouve face à un défi de taille. Bien que, surtout au cours des dernières années, l'espace local ait été l'objet d'une vive préoccupation de la part des chercheurs d'origines disciplinaires diverses [3], il demeure que pour la géographie, du moins pour la géographie humaine, celui-ci a de tout temps fait partie de son objet d'étude. Or, alors que ce problème était jadis considéré comme secondaire, ce qui faisait de la géographie humaine une science mineure face aux autres sciences sociales (Mormont et Mougenot, 1985, p. 19), aujourd'hui il est considéré comme un aspect majeur dans le contexte de la société d'après-crise. On s'attend donc à ce que cette discipline, qui se frotte aux espaces locaux depuis plus d'un siècle, apporte une contribution importante à la compréhension des enjeux qui structurent aujourd'hui ce type d'espaces. Est-elle prête à relever ce défi ?

Avant de répondre à cette question, essayons de voir plus clair dans ce nouveau mode de régulation que nous avons dit « territorialisé ». Mais, au préalable, il faudra se référer aux anciens mécanismes de régulation dont la désuétude a été la cause de la crise de la fin des années soixante-dix (Lipietz, 1983).

Rappelons que le postulat essentiel de la régulation capitaliste d'inspiration keynésienne résidait dans le fait que la création d'emplois stimulait la consommation, que celle-ci suscitait de nouveaux investissements, lesquels contribuaient à augmenter le nombre d'emplois... et ainsi de suite. Ce cycle pouvait être réglé par les investissements des grosses entreprises et ceux de l'État, lesquels, avaient deux conséquences : l'augmentation du nombre de salariés et l'élévation du niveau des salaires. La demande

solvable s'élargissait, ce qui exerçait une pression expansive sur l'économie, dont la constance et la stabilité étaient assurées par les interventions « protectrices » de l'« État providence ».

Ceci impliquait l'intégration de l'ensemble de la population au mode de production et, surtout, de consommation capitaliste avancé, ce qui justifiait de vastes opérations de développement régional qui visaient à déployer le mode de vie capitaliste avancé partout dans le territoire. La pénétration du capitalisme, orchestrée sur le ton de la modernité, de l'industrialisation et de l'urbanisation, se heurtait cependant aux modes de vie pré ou paracapitalistes, incrustés dans les espaces locaux, ce qui faisait concevoir le local comme un obstacle au développement[4].

Or, la recherche du surprofit de monopole a amené les grandes entreprises à mettre au point de nouvelles technologies et à augmenter la productivité du travail, ce qui a entraîné une réduction de la main-d'œuvre nécessaire pour maintenir et même pour accroître les niveaux de production. Dès lors, le cycle est rompu et les investissements privés et publics ne sont plus destinés à augmenter le nombre d'emplois mais plutôt à le réduire.

Le postulat sur lequel s'appuie la régulation keynésienne ne correspond donc plus à la réalité, ce qui entraîne des conséquences multiples : 1) le principe de l'intervention « protectrice » de l'État est dès lors vu comme un fardeau financier ; 2) le principe de la généralisation de la forme salariale et de la consommation de masse pour toute les classes sociales et tous les espaces est remis en question ; 3) l'État n'est plus vu comme le seul instrument « efficace » pour garantir la cohésion sociale ; 4) le marché du travail se divise de plus en plus en deux sphères, une performante, qui correspond aux activités bien rémunérées et protégées, et une autre, non performante, constituée des activités non liées à la haute technologie, précaires et faiblement rémunérées ; 5) la base sociale se fractionne. La population exclue de la sphère performante n'adhère plus aussi fermement qu'avant aux grands projets sociaux de nature et d'échelle étatique et se tournent vers les nouveaux mouvements sociaux (groupes sociaux et communautaires ; groupes environnementaux, etc.) dont l'ancrage est local.

Il s'établit donc un capitalisme dualisé à deux vitesses (Maclouf, 1985), où l'État prône le « développement proportionnel aux capacités de chacun » (Québec, 1983), où les acteurs sociaux à l'échelle locale se tournent vers ce qui est à leur portée, leur environnement immédiat — le local — (Barel, 1984), alors que les grands capitaux privés et publics investissent un espace mondialisé (Birh et Heinrich, 1980).

Cette « localisation du social » oblige à repenser les paradigmes d'analyse, surtout en ce qui concerne le développement local. En effet, des groupes sociaux jadis opposés par leur place dans les rapports sociaux de production, se voient désormais réunis dans la même sphères, celle de la marge, et les anciennes divisions n'ont plus de sens. Aujourd'hui, la lutte pour la qualité de la vie, considérée jadis comme une revendication « petite bourgeoise », amène les populations locales à s'affronter aux grands capitaux privés et publics, dans la mesure où l'intérêt de ces derniers passe par la baisse du niveau de vie et par l'autoproduction de certains services dont l'État veut faire l'économie (Peet, 1986), sans pour autant décentraliser le pouvoir.

Le territoire est ainsi parsemé d'une multitude d'expériences de développement local où les forces du milieu sont mises à contribution, au nom de l'identité et du sentiment d'appartenance. Cette prise en charge du développement local par les forces du milieu peut être vue de deux façons selon Offe (1985, p. 818). Une vision néo-conservatrice cherche à en profiter pour restaurer certains fondements dits non

politiques de la société (propriété privée, famille, vérité scientifique incontestable), c'est-à-dire pour « dépolitiser » le local, alors qu'une autre vision, ancrée dans les mouvements sociaux, cherche à le repolitiser, mais sur de nouvelles bases, en revendiquant l'autonomie et la décentralisation.

La modification de l'articulation de la société et du territoire nécessite la formulation d'un nouveau paradigme dans le domaine du développement. Les paradigmes ancrés dans les premiers stades du capitalisme deviennent déphasés. En effet, plusieurs auteurs constatent aujourd'hui une situation de rupture paradigmatique où le concept de « coopération locale et communautaire », fondé sur la revitalisation de la communauté, la participation démocratique et le mode de vie, s'oppose au concept traditionnel de développement, fondé sur la croissance, l'intervention de l'État et le mode de production (Jessop et Weaver, 1985 ; Offe, 1985).

Il nous apparaît important d'amorcer une discussion sur le rôle de l'espace dans ce nouveau paradigme en émergence. Comme il a été démontré ailleurs — l'affrontement entre l'État et les organismes de gestion communautaire dans l'Est-du-Québec (Dionne et Klein, 1982) —, la prise en charge du développement par les collectivités locales s'accompagne d'un effort d'intégration territoriale d'activités économiques diverses, alors que le paradigme traditionnel s'appuie sur le principe de l'intégration économique nationale (transnationale ?) et sectorielle, et donc sur la déstructuration des collectivités locales. Des pratiques alternatives au paradigme traditionnel apportent donc des éléments d'une rationalité émergente, basée sur l'identité territoriale.

Il ne faut toutefois pas en conclure que par leur identité territoriale, les collectivités locales échappent aux contradictions sociales (Mormont et Mougenot, 1985, p. 29), bien au contraire. Saunders (1985, p. 152) montre bien que, malgré une certaine convergence de tous les groupes sociaux en ce qui concerne l'identité locale, leur façon d'exprimer celle-ci n'est pas identique, ce qui « repositionne » les enjeux en les « territorialisant ». Il est clair que la « localisation des enjeux sociaux » redéploie les rapports entre les différents acteurs locaux.

Cette « reterritorialisation » des enjeux sociaux s'opère au moins à deux niveaux : 1) l'encadrement politique et la gestion des rapports sociaux à l'échelle locale et 2) l'implantation de nouvelles formes de gestion (et d'exploitation ?) du travail. Examinons-les brièvement à l'aide de deux exemples concrets.

Une recherche récente sur le mouvement associatif dans une région périphérique québécoise illustre les enjeux qui caractérisent la gestion du local [5]. Dans le cas étudié, le mouvement associatif, constitué par des groupes sociaux, environnementaux et communautaires, est très ancré dans l'espace local, autant par son bassin de recrutement, les dossiers traités et ses rapports avec d'autres acteurs locaux. De plus, ces groupes, justement à cause de cette forte articulation au milieu local, cherchent à transférer vers celui-ci certaines de leurs revendications, notamment la lutte pour l'autonomie, la décentralisation et la qualité de la vie. Ce transfert n'est évidemment pas automatique, et il ne se fait pas sans heurter une élite politique locale habituée aux pratiques traditionnelles.

Aussi, le mouvement associatif est amené à agir comme contre-pouvoir, par rapport au pouvoir local, au nom de l'autonomie. Or, paradoxalement, l'examen des rapports de ces groupes avec l'État montre qu'ils en sont très dépendants au plan financier. Plus de trois quarts de leur budget provient des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial), dont les subventions sont accordées, pour la plupart, via des programmes de création d'emploi. Aussi, pendant deux ans (1982-83 et 1983-84),

chaque groupe ainsi financé a créé en moyenne 12,7 emplois d'une durée moyenne de 26 semaines, ce qui n'est pas négligeable.

Le mouvement associatif s'avère donc somme toute très articulé à l'État. D'une part, il contribue à amortir les effets de la crise, en créant et gérant des emplois précaires mais utiles au niveau de la sphère non performante de la société. De plus, la participation aux programmes de création d'emploi détourne les représentants des groupes de leurs objectifs, dans la mesure où ils doivent y consacrer une partie croissante de leur temps. Mais, ce qui nous apparaît encore plus important, c'est que l'aspect administratif et comptable occupe une place considérable dans l'articulation qui se tisse entre le mouvement associatif et l'État, déplaçant ainsi l'aspect politique.

Ceci n'affecte pourtant en rien l'autonomie des groupes sociaux, environnementaux et communautaires au niveau local, autant pour ce qui est de leur organisation interne que de leur articulation au milieu. Pas plus par ailleurs que cela ne les empêche de dynamiser le milieu local, de promouvoir et mettre en pratique des valeurs alternatives et d'affronter les intérêts dominants, étatiques ou privés.

Cet exemple illustre deux aspects importants du mode de régulation post-keynésien. D'une part, il s'établit une médiation entre l'État et les couches sociales impliquées dans la sphère des activités précaires. La fonction protectrice de l'État se localise, ou mieux se déploie, avec la participation du milieu local. D'autre part, le milieu local se « repolitise » sous la bannière de l'autonomie. Ces deux aspects, déploiement spatial de l'État et autonomie du local, ne sont pas contradictoires. Ils font partie d'un même mode de gestion des rapports sociaux à l'échelle locale, ce qui nous amène à poser l'hypothèse que, contrairement à ce que croient certains auteurs, les deux sphères de la régulation post-keynésienne ne sont pas dissociées mais fortement articulées, et ce au niveau territorial.

Notre deuxième exemple concerne les nouvelles formes de gestion du travail établies par certaines entreprises qui utilisent l'espace afin que se concertent des classes sociales traditionnellement opposées ; les détenteurs du capital et les travailleurs. La question est importante car elle est associée à la perte d'emplois industriels due d'une part aux transformations technologiques et à l'augmentation de la productivité et, d'autre part, à l'impact du coût de la main-d'œuvre sur les choix de localisation de même qu'au redéploiement industriel (Boisvert et Hamel, 1985).

L'exemple retenu est celui des entreprises Cascades, une compagnie québécoise qui œuvre dans le secteur des pâtes et papiers et qui possède des usines au Québec, en Ontario, aux États-Unis et en France, la plupart acquises lorsqu'elles étaient en difficultés économiques graves. Les observations que nous apportons ici concernent l'usine de Jonquière, que Cascades a acquise de la compagnie Abitibi-Price, en 1983, alors qu'elle était menacée de fermeture. Située dans l'une des principales régions industrielles du Québec, le Saguenay — Lac-Saint-Jean, cette usine occupe près de 400 travailleurs qui produisent de la pâte blanchie et du carton. Les faits que nous commenterons ont été relevés lors d'une visite récente réalisée à cette usine, et nous les livrerons sous forme d'observations de terrain [6].

Soulignons au préalable que, dans l'ensemble, malgré sa croissance des dernières années, la compagnie Cascades a conservé l'allure familiale de ses débuts. Elle est administrée par ses propriétaires, les frères Lemaire, qui sont très présents dans l'administration des différentes filiales, ce dont les travailleurs sont conscients et fiers.

Dès l'arrivée à l'usine, on constate que la compagnie a éliminé la traditionnelle « barrière » qui arrête le visiteur, ce qui ne le libère toutefois pas de l'obligation de

consigner dans un registre son identité et le but de sa visite. Les travailleurs responsables de l'accueil — lesquels ne manquent pas de faire remarquer que tout en étant des agents de sécurité, ils ne sont pas habillés différemment des autres travailleurs et appartiennent au même syndicat que l'ensemble des travailleurs, ce qui est effectivement contraire aux pratiques courantes dans les usines québécoises — nous informent que la barrière a été éliminée par les frères Lemaire, car ils la considéraient comme un symbole négatif pour les relations de travail et pour les rapports entre l'usine et le milieu local. Ceci doit être souligné car la barrière constitue sans doute un symbole de distance et d'autorité, du moins dans les entreprises québécoises.

Immédiatement après, des représentants du syndicat et de la direction, y compris respectivement le président et le gérant, assis à la même table, nous informent sur les caractéristiques du nouveau type de gestion mis en pratique par l'entreprise Cascades. Ces innovations sont de type social et économique. En ce qui concerne les innovations sociales, on souligne en premier lieu le rapprochement physique entre patrons et employés, en commençant par la présence constante des frères Lemaire dans l'usine. Le président du syndicat affirmait : « nous avons pu signer une convention collective pour trois ans avant même que l'ancienne convention soit arrivée à terme, *grâce à la présence des patrons, les frères Lemaire, à la table de négociation,* ce qui n'était jamais arrivé dans les 25 ans d'histoire de l'usine ».

En deuxième lieu, on évoque la diminution du nombre de cadres et de contremaîtres, ainsi que la liberté qu'ont désormais les travailleurs de prendre des décisions sur les questions concernant la production. L'usine a été divisé en sections et les travailleurs sont responsables de la productivité dans chacune d'elles.

En troisième lieu, on nous fait constater l'une des manifestations du rapprochement physique des travailleurs et des cadres. Les bureaux de ces derniers ont été reconstruits et le mur qui fait face au lieu de production est constitué d'une paroi vitrée, ce qui favorise leur contact (ou l'illusion du contact) avec les ouvriers.

Enfin, on affirme que le dialogue entre patrons et employés est maintenant permanent, et que, même si des problèmes importants ne se règlent pas, tels les accidents de travail et la contamination de l'air, deux problèmes que les travailleurs considèrent comme étant graves, « maintenant au moins on peut en parler ». Pour ce faire, on organise des réunions mensuelles à l'occasion desquelles les travailleurs sont informés du bilan économique (production totale et par section, coûts, volume des ventes, etc.), le vrai, assurent avec orgueil cadres et ouvriers.

Les innovations d'ordre économique visent aussi à intégrer les travailleurs au processus de gestion de l'usine. Ceux-ci, reçoivent un pourcentage des profits lorsque la production est forte et ils pourront aspirer, si celle-ci se maintient, à augmenter le taux d'indexation salariale de 5 % à 6 % au cours de la troisième année de la convention collective. Celle-ci vient d'être signée et elle établit qu'il n'y aura pas d'indexation salariale pour la première année (il faut bien aider l'entreprise à se consolider), mais que les salaires augmenteront de près de 2 % pour la deuxième année et de près de 5 % pour la troisième année, ce qui est dans tous les cas inférieur à la moyenne québécoise.

Constatons rapidement, même si ce n'est pas l'objet du travail, que, objectivement, les travailleurs ne sont pas mieux qu'avant. Certes le travail semble maintenant assuré, mais l'entreprise a établi une sectorisation à l'intérieur de l'usine qui lui permet de diminuer la main-d'œuvre en fonction du cycle de production. Par ailleurs, les problèmes de santé et de sécurité n'ont pas été réglés.

En fait, les rapports de production n'ont aucunement été modifiés. Par contre, les rapports sociaux ont été complètement bouleversés et, peut-on en faire l'hypothèse, la dimension spatiale de ceux-ci y a été pour beaucoup. Le phénomène d'identité que l'entreprise a su créer par la valorisation subjective des travailleurs, par la participation et par le rapprochement des acteurs a permis, d'une part, la viabilité de l'entreprise et, d'autre part, l'acceptation par les travailleurs d'une détérioration de leur salaire réel. L'usine Cascades est le lieu d'une concertation entre acteurs jadis opposés. L'exemple montre que la gestion du travail précaire, car cette entreprise œuvre dans la sphère non performante — tout comme les groupes sociaux et communautaires dont l'exemple a été évoqué ci-dessus —, associe encadrement et autonomie, exploitation et liberté.

Et ce lien entre une telle entreprise et le mouvement associatif n'est pas le produit du hasard. En fait, même si ce n'est pas tout à fait le cas de l'usine de Jonquière, il demeure que les entreprises Cascades ont acquis leur part du marché parce qu'elles ont su s'approvisionner auprès d'usines de recyclage mises en place par des groupes ancrés dans le mouvement associatif. Bien sûr, nous ne pouvons pas faire l'analyse ici des conséquences de ce type de liens notamment au niveau de la mise à profit du travail souvent bénévole qui est consacré à la récupération-recyclage. Il est cependant significatif de constater que les deux principaux clients de l'usine citée en exemple sont l'ancienne entreprise propriétaire, c'est-à-dire Abitibi-Price pour la pâte blanchie, et une multinationale de la distribution alimentaire pour le carton.

Les deux exemples évoqués ici illustrent les hypothèses défendues dans ce texte concernant la régulation post-keynésienne. Nous avons soutenu que la dimension spatiale de ce mode de régulation était importante, notamment en ce qui concerne le rôle du local comme lieu de concertation d'intérêts opposés. Nous nous sommes par ailleurs questionnés à savoir si la géographie est en mesure de saisir cet enjeu, à notre avis fondamental.

Sans doute les géographes possèdent-ils à cet égard des acquis importants. Par exemple, les éléments d'analyse dégagés par plusieurs auteurs montrent l'importance qu'acquiert la notion de mode de vie comme instrument d'étude de ce problème (Offe, 1985, p. 825), notion qui après tout est proche de celle du genre de vie propre à la pensée géographique. Mais il faudrait s'en inspirer tout en la rénovant, en l'élargissant, ce qui va d'ailleurs dans le sens de certaines propositions récentes au sujet du renouvellement de la géographie.

Taylor (1985, p. 180) souligne le besoin de dépasser les divisions qui cloisonnent les sciences sociales, et même la géographie humaine, divisions conformes à un stade d'évolution de la connaissance aujourd'hui dépassé. Il est entendu que ces divisions sectorielles, qui s'accordent d'ailleurs assez bien avec les besoins du paradigme traditionnel, occultent les dimensions holistiques des lieux et modes de vie. Par ailleurs, Lévy (1986, p. 258) abonde dans le même sens en proposant une approche, à la fois systématique et dialectique, selon laquelle l'étude des lieux doit tenir compte de l'appartenance de ceux-ci à une totalité, mais aussi de leur autonomie et de leur capacité à influencer cette totalité.

Quoi qu'il en soit, l'étude des modes de vie et des lieux de même que de leur rôle dans la concertation territoriale que favorise la régulation post-keynésienne suppose la formulation d'un nouveau paradigme. D'un paradigme qui tienne compte de la configuration de nouveaux espaces locaux issus des solidarités et des nouvelles pratiques établies en milieu local. Ceci implique non seulement le choix d'une échelle qui soit apte à rendre compte de ces phénomènes, mais également qu'il faille révéler à

la fois leur articulation à l'espace économique transnational de même que les mécanismes qui assurent cette articulation.

NOTE

[1] Les idées développées dans ce texte ont été élaborées pendant un congé sabbatique que l'auteur a passé à Barcelone et ont été débattues dans le cadre d'un séminaire à l'Université autonome de Barcelone. L'auteur tient à remercier les professeurs et étudiants de cette université qui ont échangé avec lui sur le sujet, notamment les professeurs Enric Lluch, Antoni Tulla, Pilar Riera et Oriol Nel.lo, ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada qui lui a accordé une bourse de travail libre pour la réalisation de ce congé.

[2] Comme l'illustrent les cas de l'Espagne, avec les autonomies et les comarcas (Solé Tura, 1985), de la France, avec les régions et les nouveaux pouvoirs attribués aux départements (D'arcy, 1985), et du Québec, avec ces nouvelles structures de gestion du local (MRC et sommets régionaux) (Léveillé, 1982) ; Brassard, 1987).

[3] Comme en témoignent les nombreux recueils de textes publiés récemment sur la question. Voir à titre d'exemple Germain et Hamel (1985) et Dionne *et al* (1986).

[4] Ceci est illustré par les cas des structures de développement du mezzogiorno, en Italie méridionale, en 1950, et du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, dans l'Est du Québec, en 1963. Pour une étude très documentée sur ce dernier cas, voir Jean (1985).

[5] Cette recherche a été réalisée avec l'appui du fonds FCAR du gouvernement du Québec. Voir Klein (1986b), Gagnon (1985) et Savard (1986).

[6] La visite a été réalisée au mois d'octobre 1987, en compagnie des collègues J. Chevalier et M. Herin, de l'Université du Mans. Le gérant, un deuxième cadre, le président du syndicat, un deuxième dirigeant syndical et plusieurs travailleurs ont été interviewés.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA, M. (1976) *Regulation et crise du capitalisme,* Paris, Édit. Calman-Lévy.

BAREL, Y. (1984) La société du vide. Paris, Édit. du Seuil.

BIRH, A. et HEINRICH, J.M. (1980) Sans prolétariat ni socialisme. *Le Monde diplomatique*, p. 2.

BOISVERT, M. et HAMEL, P. (1985) *Redéploiement industriel et planification régionale.* Montréal, Université de Montréal, Fac. d'aménagement.

BRASSARD, M.J. (1987) *La restructuration institutionnelle en région.* Université du Québec à Chicoutimi, thèse de maîtrise non publiée.

CLAVAL, P. (1986) Les idéologies spatiales, *Cahiers de géographie du Québec*, 29 (77) : 261-269.

D'ARCY, F. (1985) La classe politique française face à la décentralisation. *Revue internationale d'action communautaire,* 13(53) : 61-68.

DELAUNAY, J.C. (1986) Questions posées à la théorie dite de la régulation monopoliste. *Économies et sociétés,* numéro sur les nations et systèmes productifs, p. 209-231.

DIONNE, H. et KLEIN, J.L. (1982) L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale. *Interventions économiques,* 8, p. 85-89.

DIONNE, H., KLEIN, J.L. et LARRIVÉE, J. éd. (1986) *Vers des nouveaux territoires intermédiaires ?* Chicoutimi Rimouski, GRIR GRIDEQ.

DULONG, R. (1978) *Les régions, l'État et la société locale.* Paris, Presses Universitaires de France.

GAGNON, C. (1985) *Pratiques écologistes et développement alternatif en Sagamie.* Université du Québec à Chicoutimi, thèse de maîtrise non publiée.

GERMAIN, A. et HAMEL, P. éd. (1985) *Aménagement et pouvoir local.* Montréal, ACFAS, Cahiers de l'ACFAS nº 31.

GODBOUT, J. (1985) Les relations central-local ou le rendez-vous manqué. *Revue internationale d'action communautaire.* 13(53) : 125-129.

JEAN, B. (1985) *Agriculture et développement dans l'Est du Québec.* Québec, Presses de l'Université du Québec.

JESSOP, J. et WEAVER, C. (1985) La coopération communautaire : une stratégie pour le développement local. *Revue internationale d'action communautaire,* 13(53) : 149-160.

KLEIN, J.L. (1986a) *Défi au développement régional. Territorialité et changement social au Nicaragua sandiniste.* Québec, Presses de l'Université du Québec.

———— (1986b) La territorialité des groupements sociaux en région périphérique, in Dionne, H. *et al*, éd. *Vers de nouveaux territoires intermédiaires ?* Chicoutimi Rimouski, GRIR GRIDEQ, p. 195-224.

LÉVEILLÉ, J. éd. (1982) *L'aménagement du territoire au Québec. Du rêve au compromis.* Montréal, Édit. Nouvelle Optique.

LÉVY, J. (1986) L'espace et le politique : quelles rencontres ?, in Auriac, F. et Brunet, R. éd. *Espaces, jeux et enjeux.* Paris, Édit. Fayard, p. 253-267.

LIPIETZ, A. (1983) Crise de l'État-providence : idéologies, réalités et enjeux, in Boismenu, G. éd. *Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques.* Montréal, Cahiers de l'ACFAS, nº 16, p. 49-86.

MACLOUF, P. (1985) Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'État-providence. *Revue internationale d'action communautaire,* nº 13, p. 9-18.

MACLOUF, P. et SARBIB, J.L. (1983) Dualisation spatiale et dualisation sociale de la force de travail en période de crise : deux scénarios possibles. *Revue d'économie régionale et urbaine,* nº 1, p. 119-146.

MORMONT, M. et MOUGENOT, C. (1985) Le retour au local et les classes moyennes. *Revue internationale d'action communautaire,* 13(53) : 19-33.

OFFE, C. (1985) New Social Movements : Challenging the Bounderies of Institutional Politics. *Social Research,* 52(4) : 817-868.

PEET, R. (1986) The Geography of Human Liberation. *Antipode*, The Best of Antipode 1969-1985, p. 98-104.

QUÉBEC (1983), *Le choix de régions,* Québec, ministre délégué à l'aménagement et au développement régional.

SAVARD, F. (1986) *Le mouvement associatif à Alma : perspectives et blocages d'un regroupement régional.* Université du Québec à Chicoutimi, thèse de maîtrise non publiée.

SAUNDERS, P. (1985) The Forgotten Dimension of Central-local Relation : Theorising the Regional State. *Environment and planning D : Society and Space.* 3, p. : 149-162.

SOLÉ TURA, J. (1985) *Nacionalidades y nacionalismos en España : Autonomías, fédéralismo, autodeterminación.* Madrid, Alianza Editorial.

TAYLOR, P.J. (1985) Un contexto materialista para la geografía política, in García Ramón, M.D. éd. *Teoría y método en la geografía humana anglosajona.* Barcelone, Édit. Ariel, p. 178-206.